

## **DYNAMISME DU SECTEUR DES EMPLOIS FAMILIAUX EN 2002**

Après une année 2001 en demi-teinte, l'année 2002 est marquée par une nouvelle expansion du secteur des emplois familiaux (secteur des particuliers employeurs et organismes agréés de services aux personnes) : le nombre d'employeurs augmente de 4,8 % tandis que l'activité, mesurée par le nombre total d'heures de travail, progresse de 7,9 %. Cette progression ne résulte pas d'une augmentation des effectifs mais d'un accroissement du nombre d'heures travaillées par salarié. La montée en charge de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) a certainement impulsé ce mouvement : en juin 2003, parmi les 720 000 personnes âgées dépendantes qui en bénéficient, 54 % vivent à domicile (1).

### **Les particuliers employeurs**

1 440 137 particuliers ont employé, en 2002, des salariés à domicile, soit 4,8 % de plus qu'en 2001. Leurs salariés sont presque exclusivement des femmes (94 %). Leur âge moyen, établi à 44 ans depuis 1991, est passé à 45 ans en 2002 avec l'accroissement de la part des salariés âgés de plus de 50 ans qui représentent désormais 30 % des effectifs.

Depuis sa création en 1994, le chèque emploi service séduit un nombre de plus en plus important d'utilisateurs. Ce succès est confirmé en 2002 : progression de 15 % des employeurs utilisateurs, de 11,5 % de leurs salariés et de 14 % de l'activité correspondante. Les usagers du chèque emploi service représentent dorénavant 53 % du total alors que le nombre d'employeurs « classiques (2) » continue de régresser. Les employeurs âgés de plus de 70 ans représentent un tiers du total des employeurs. Le salaire horaire moyen atteint 7,60 euros.

Les emplois familiaux peuvent s'exercer sur une base purement bilatérale (« emploi direct ») ou par l'intermédiaire d'une structure spécialisée (association ou entreprise).

### **Les organismes agréés**

Fin 2002, on dénombrait 6 251 organismes agréés de services aux personnes, soit une légère baisse (-1,3 %) par rapport à l'année précédente (encadré). Cependant, le nom-

bre de salariés a augmenté de 11,5 % tandis que l'activité a progressé de plus de 5 %, atteignant près de 198 millions d'heures de travail. L'activité des organismes « prestataires » croît de 10 % alors que le recours aux « mandataires » ne progresse que de 1 %. L'assistance aux personnes âgées dépendantes et les tâches ménagères, deux prestations difficilement dissociables dans les déclarations, représentent plus de 90 % du volume d'activité de ces organismes.

Bien que représentant une part très marginale du secteur (5 % des organismes et moins de 1 % du nombre d'heures), l'activité des entreprises privées progresse de 33 % en 2002. Les ventes du titre emploi service (délivré par l'intermédiaire des comités d'entreprise) augmentent de 25 % mais ne représentent que deux millions d'heures de travail (3).

### Répartition géographique des emplois familiaux

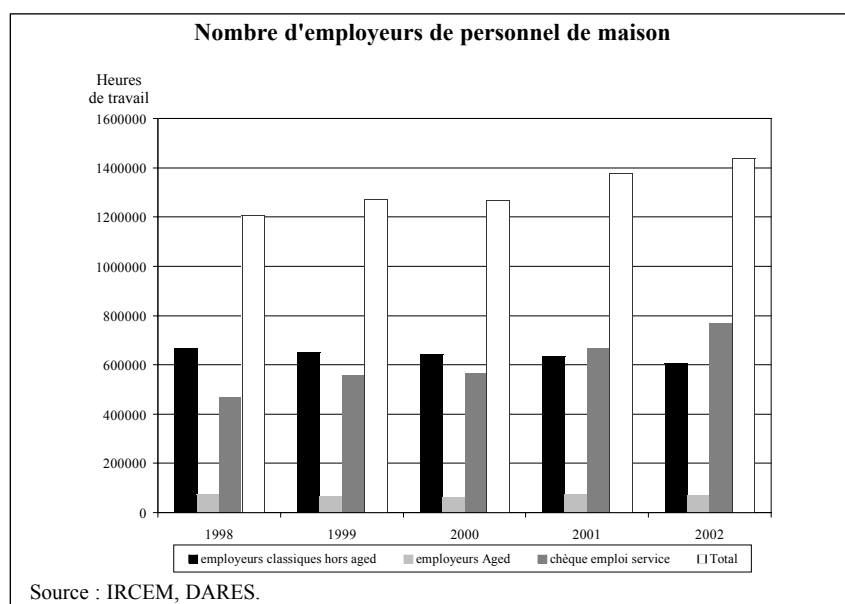
Le Sud-Ouest a fortement recours aux emplois familiaux en combinant les différentes modalités d'offre (emploi direct, prestations des associations et des entreprises privées). L'Ouest privilégie l'emploi direct. Globalement, l'Est de la France recourt moins aux services à la personne.

(1) - Kerjosse R. (2003), « L'allocation personnalisée d'autonomie », DRESS, Etudes et Résultats, septembre, n°259.

(2) - Le système « classique » repose sur l'établissement de bulletins de paye traditionnels et de déclarations trimestrielles à une URSSAF.

(3) - Adjerd S., Guimiot A. (2003), « Le titre emploi service : en mal de succès », DARES, Premières synthèses, septembre, n°39.1.

## LES PARTICULIERS EMPLOYEURS



### Répartition des salariés selon l'âge

En pourcentage

	1998	1999	2000	2001	2002
Moins de 50 ans . . . . .	75	74	72	70	69
Plus de 50 ans . . . . .	25	26	28	30	31
<b>Total . . . . .</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

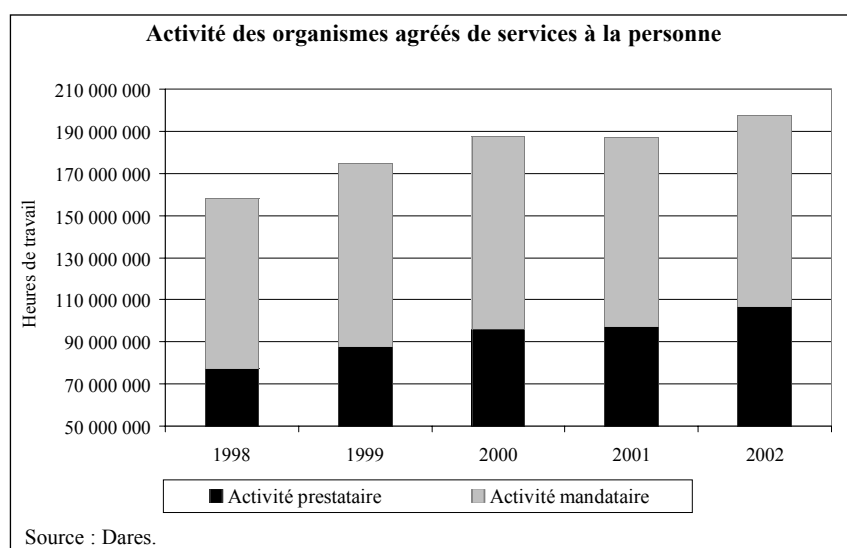
Source : IRCEM, DARES.

### Chèque emploi service

	Nombre d'employeurs	Dont employeurs de plus de 70 ans	Nombre de salariés	Nombre heures travaillées
1998 . . . . .	469 000	170 000	370 261	100 963 905
1999 . . . . .	556 000	193 000	344 389	124 739 193
2000 . . . . .	564 757	217 282	369 433	138 993 000
2001 . . . . .	666 228	251 036	381 993	153 756 612
2002 . . . . .	765 411	252 585	425 845	175 542 612

Source : CNTCES.

## ORGANISMES AGRÉÉS DE SERVICES À LA PERSONNE



### Structure des organismes agréés de services à la personne

*En pourcentage*

	1998	1999	2000	2001	2002
Organismes prestataires	27,5	34,5	32,6	32,1	39,7
Organismes mandataires	15,3	14,1	11,3	8,8	9,5
Organismes bi-actifs . . .	57,2	51,4	56,1	59,1	50,8
<b>Total . . . . .</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : DARES.

### Répartition des activités des organismes agréés de services à la personne

*En pourcentage*

	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Activité prestataire . .</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Ménage . . . . .	39,4	41,8	38,1	39,3	36,1
Soutien scolaire . . . . .	1,4	0,7	1,3	0,9	0,7
Garde d'enfants . . . . .	4,3	2,5	2,1	2,5	1,8
Assistance aux personnes âgées . . . . .	50,9	50,2	51,7	57,4	60,7
Autres . . . . .	4,0	4,8	6,8	0,0	0,7
<b>Activité mandataire . .</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Ménage . . . . .	25,5	23,7	22,8	25,1	25,6
Garde d'enfants . . . . .	9,3	11,7	10,4	13,8	10,5
Assistance aux personnes âgées . . . . .	64,5	62,9	65,7	59,6	61,9
Autres . . . . .	0,7	1,7	1,2	1,6	2,0

Source : DARES.

### Entreprises privées

	1998	1999	2000	2001	2002
Nombre d'entreprises privées . . . . .	85	128	197	238	296
Nombre de salariés . . . . .	1 997	1 862	2 177	3 462	2 613
Nombre d'heures . . . . .	275 045	416 201	675 938	935 627	1 243 196

Source : DARES.

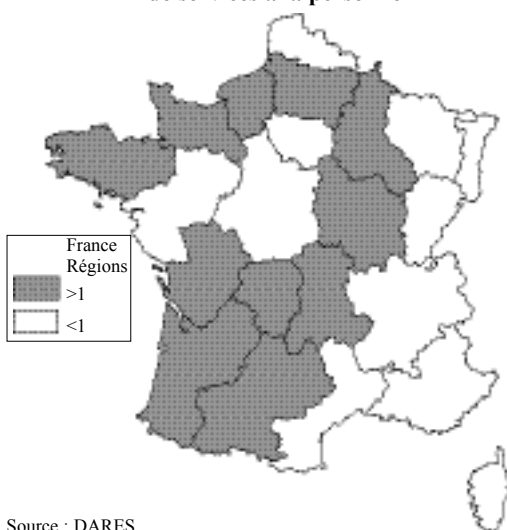
### Titre emploi service

	1999	2000	2001	2002
Nombre de titres vendus . . . . .	557 081	863 889	999 970	1 255 148
Chiffre d'affaires (en euro) . . . . .	5 776 160	9 485 949	11 425 633	15 668 315
Valeur moyenne en euro . . . . .	10,37	10,98	11,43	12,48

Source : CRT.

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EMPLOIS FAMILIAUX

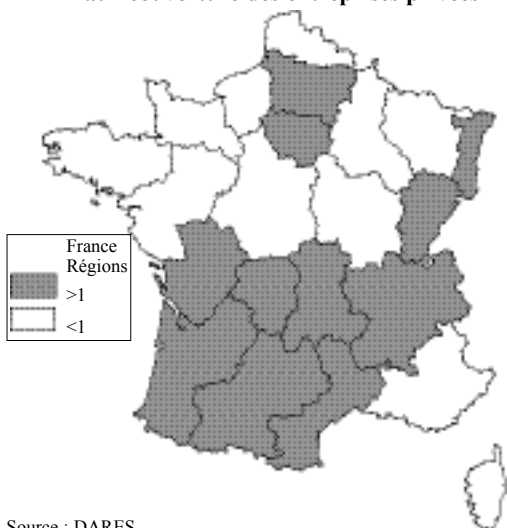
### Taux couverture des organismes agréés de services à la personne



Source : DARES

Lecture : L'indice de concentration est égal au nombre d'utilisateurs de chèque emploi service de la région divisé par le nombre total d'utilisateurs de CES en France rapporté à la population de la région sur la population totale. Un indice inférieur à 1 signifie une concentration plus faible que la moyenne nationale..

### Taux couverture des entreprises privées



Source : DARES

### Taux couverture chèque emploi service



Source : DARES

*Encadré*

### LE SECTEUR DES EMPLOIS FAMILIAUX

L'architecture des emplois familiaux repose sur le secteur des particuliers employeurs et sur celui des organismes agréés de service à la personne.

Depuis 1995, les particuliers employeurs peuvent choisir entre deux modes de rémunération des salariés. Le système « classique », reposant sur l'établissement de bulletins de paye traditionnels et de déclarations trimestrielles à une Urssaf d'une part, le système du chèque emploi service d'autre part. Dans ce second cas, les formalités administratives, prises en charge par un organisme national créé à cet effet, sont fortement simplifiées pour l'employeur.

L'offre de services des structures est soumise à un agrément : un agrément qualité pour les activités de garde d'enfant, d'assistance aux personnes âgées ou handicapées et un agrément simple pour les autres. Le secteur est ouvert aux entreprises privées qui doivent être agréées pour que leurs services ouvrent droit au bénéfice de la réduction d'impôt prévue à l'article 199 sexdecies du code général des impôts. Depuis 2000 et à titre expérimental jusqu'à fin 2002, elles bénéficient de la TVA réduite. Créé en 1996, le titre emploi service est une aide financière versée aux salariés utilisant les services d'un intervenant à domicile par les comités d'entreprise ou les entreprises. Toutes les prestations de services rendues à domicile financées par le titre emploi service doivent être assurées par des associations ou des entreprises de services aux personnes agréées par l'État.

L'organisme agréé peut intervenir par la prestation de service fournie avec ses moyens et ses personnels propres (organisme « prestataire ») ou par le mandat (organisme « mandataire »). Dans ce cas, il met en rapport employeur et salarié et assure les formalités administratives d'emploi.

**PREMIÈRES INFORMATIONS** et **PREMIÈRES SYNTHÈSES** sont édités par le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie : 01.44.38.24.43. [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr) (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : *La Documentation Française*, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - [www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr). **PREMIÈRES INFORMATIONS** et **PREMIÈRES SYNTHÈSES** - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 112 €, CEE (TTC) 118,10 €, hors CEE (TTC) 120,20 €. Publicité : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.